

## nouveaux zonages insee

aires d'attraction des villes, zones d'emploi, unités urbaines



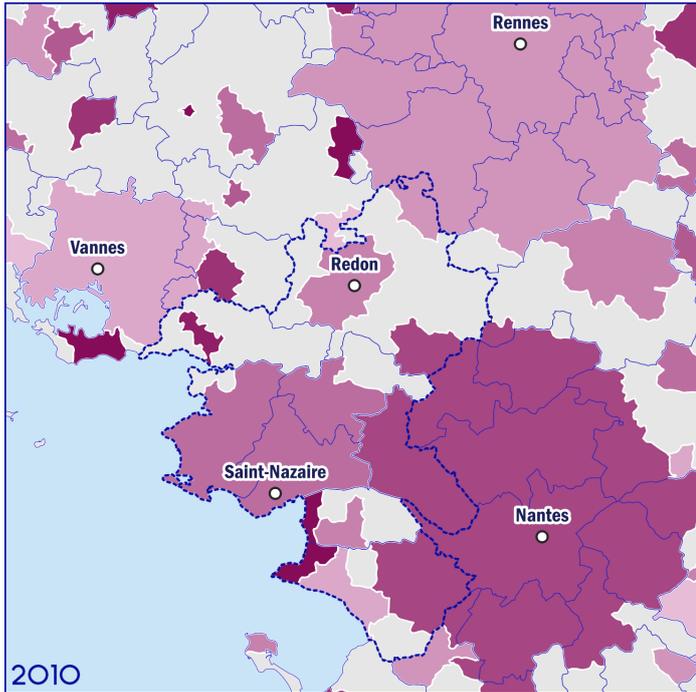
L'Insee vient de mettre à jour différents zonages d'études utilisés pour la diffusion de données et la réalisation d'analyses. Ces différents zonages sont autant de lunettes proposées, et parfois imposées, pour lire la réalité selon certains points de vue. Des phénomènes très graduels se voient ainsi transformés en catégories aux bornes précises, qui vont se traduire par des frontières bien nettes sur la carte. Par ailleurs, ces zonages peuvent constituer l'échelle la plus fine de diffusion pour certains indicateurs.

Leur dénomination constitue également un enjeu : les aires urbaines ont ainsi été rebaptisées aires d'attraction des villes, ce qui n'est pas anodin compte tenu des débats actuels sur la métropolisation, le centre et la périphérie, le rural et l'urbain.

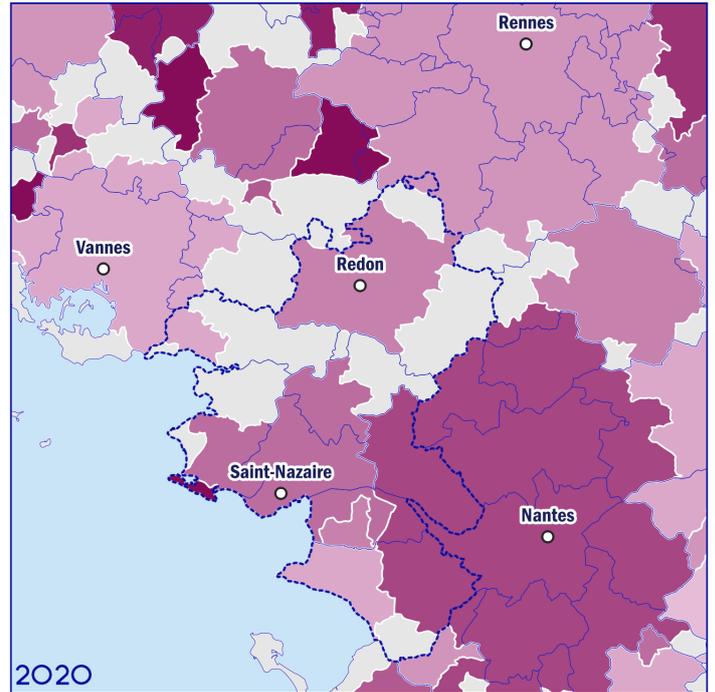
Utilisés dans l'élaboration de politiques publiques voire pour définir l'éligibilité de territoires à certains dispositifs, ces zonages dits d'étude peuvent également avoir des effets performatifs.

Connaître précisément leur définition et leur mode de construction, comprendre si les évolutions constatées correspondent à une modification du thermomètre ou à un réel changement de température : voici l'objet de ce décryptage.

## ex-aires urbaines



## aires d'attraction des villes



### qu'est-ce-que c'est ?

Le zonage en « aires d'attraction des villes » succède au zonage en « aires urbaines », en vigueur depuis 1994 et régulièrement révisé. Il s'agit d'un zonage **fonctionnel** qui définit l'aire d'attraction d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes. Il permet d'analyser les disparités territoriales entre aires d'attraction des villes, selon leur localisation géographique et leur taille, mais également les différences entre centre et périphérie à l'intérieur de chaque aire.

### à quoi ça sert ?

Selon Martin Vanier, professeur d'aménagement à l'École d'urbanisme de Paris, « les aires urbaines des années 1990-2000 ont largement guidé les politiques de recomposition territoriale et la prise de conscience progressive des interdépendances qui travaillent partout l'urbain et le rural. La carte des aires urbaines et des territoires vécus était affichée partout dans les administrations et les collectivités territoriales, lorsqu'il s'est agi de réformer les intercommunalités et promouvoir la planification territoriale via les Schémas de cohérence territoriale ».

### quelles différences entre 2010 et 2020 ?

L'aire urbaine version 2010 se fonde sur un algorithme dit en « boule de neige » : on agrège toutes les communes dont au moins 40 % des actifs vont travailler chaque jour dans le pôle de l'aire urbaine, ou dans un autre pôle lui-même dépendant du premier. Bien que prise en compte, cette multipolarité et l'intégration des échanges dans les deux sens entre pôles et périphérie reste invisible dans la représentation cartographique. Dès lors, dans l'esprit de la plupart des

utilisateurs, ce seuil des 40 % porte sur la part des personnes travaillant dans le pôle principal, confortant l'idée d'une polarisation croissante, voire d'une métropolisation accrue pour les plus grandes aires.

Le mode de construction des aires d'attraction des villes est plus simple : ne sont désormais pris en compte que les actifs qui travaillent dans un pôle. Une commune appartient ainsi à l'aire d'attraction d'une ville si 15 % au moins de ses actifs travaillent dans le pôle, le plus souvent formé de la ville-centre et de quelques communes voisines. Cette simplification et le choix de ce seuil répondent à une volonté d'harmonisation avec les méthodes utilisées par Eurostat et l'OCDE. Toutefois ce seuil de 15 % apparaît peu étayé par des recherches empiriques et relève plutôt d'un usage devenu convention avec le temps.

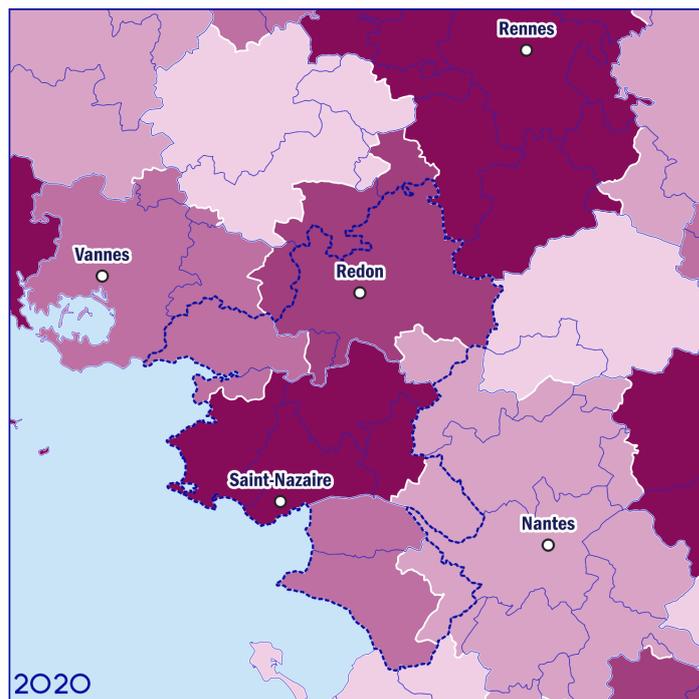
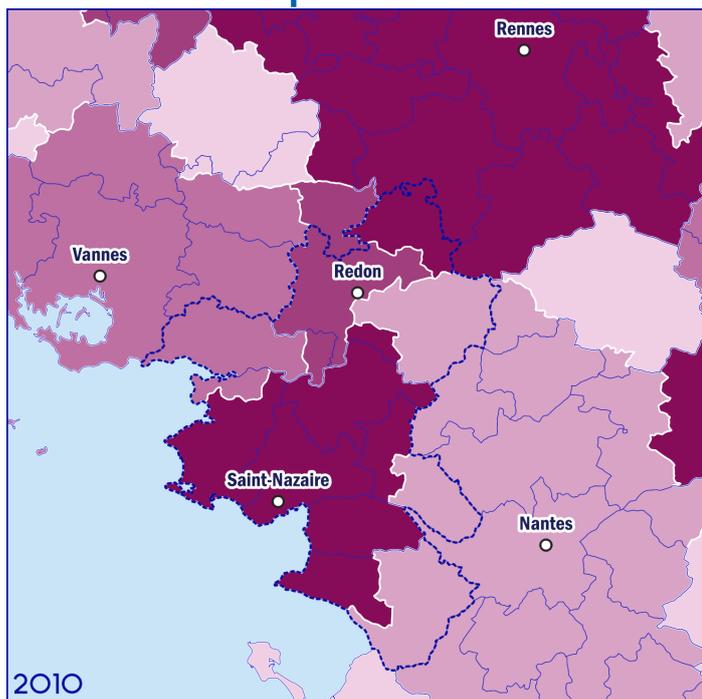
La modification dans la dénomination est révélatrice d'une autre confusion qui avait lieu jusqu'alors : les habitants et les espaces des aires urbaines étaient souvent qualifiés d'urbains. L'introduction de la notion d'attractivité a pour mérite (et pour but ?) de sortir ce zonage du débat urbain/rural.

### et localement, quels sont les changements ?

L'aire de Saint-Nazaire se contracte au nord et s'étend au sud avec l'ajout de Saint-Brevin-les-Pins. L'aire de Pornic est renforcée à l'est et au nord. L'aire de Redon s'étend et celle de Muzillac est intégrée à l'aire de Vannes avec quelques communes voisines.

Les communes du Poulliguen, de Batz-sur-Mer et du Croisic constituent à elles trois le pôle d'une zone d'attraction, attraction qui ne s'exerce que sur elles-mêmes. C'est également le cas de la zone de Saint-Père-en-Retz.

## zones d'emploi



■ zones d'emploi    □ intercommunalités    - - - territoire ELLO

### qu'est-ce que c'est ?

Depuis 1984, l'Insee découpe l'ensemble du territoire français en zones d'emploi en s'appuyant sur les déplacements domicile-travail. Chacune d'entre elles regroupe un ensemble de communes contigües sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage est régulièrement révisé pour tenir compte des évolutions économiques locales. Comme les aires d'attraction des villes, il s'appuie sur les déplacements domicile-travail mais diffère par sa méthode de construction et sa couverture qui est exhaustive.

### à quoi ça sert ?

Ce zonage **fonctionnel** est utilisé au niveau national pour étudier de façon détaillée l'évolution de l'emploi et constitue également **le niveau le plus fin du calcul du taux de chômage**. Il est à ce titre régulièrement employé pour des analyses locales mais ne coïncide qu'imparfaitement avec les zonages utilisés par des acteurs tels que Pôle emploi ou le Cariforef.

Depuis 2003, l'Insee a effectué un important travail de recalcul des taux de chômage, selon ce nouveau découpage, ce qui permettra de comparer les effets de la crise sanitaire actuelle avec les difficultés économiques qu'ont pu traverser ces zones d'emploi lors de la crise de 2008.

### quelles différences entre 2010 et 2020 ?

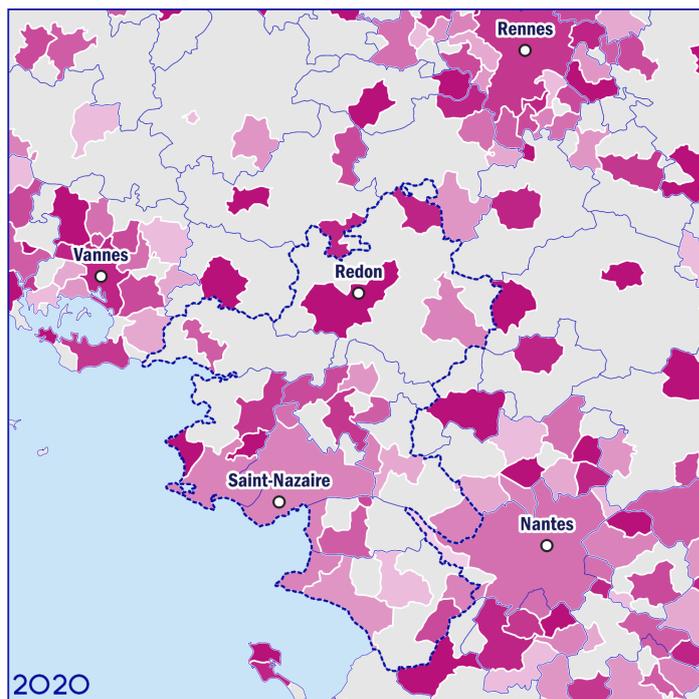
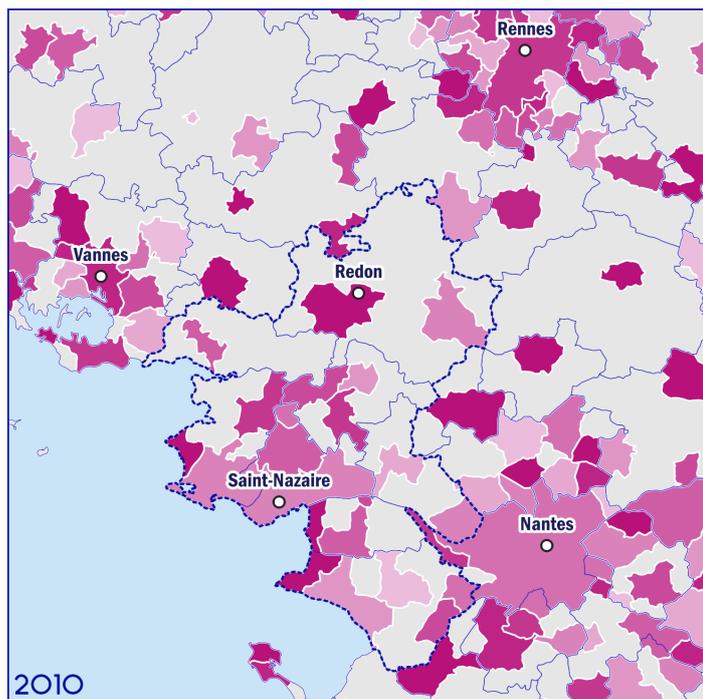
La méthode utilisée par l'Insee en 2020 est très différente de celle utilisée en 2010, elle vise une construction homogène sur l'ensemble du territoire national et une meilleure comparabilité avec les autres pays européens. Les écarts observés entre les deux cartes reflètent plus l'évolution de la méthode que celle de la situation de l'emploi. Cette nouvelle méthode permet de limiter la taille des plus grandes zones d'emploi, et laisse émerger de nouvelles zones à proximité des plus grands pôles. Le taux d'actifs stables (qui résident et travaillent dans la même zone d'emploi) est en moyenne supérieur.

Cependant la taille des zones d'emploi demeure disparate : en Loire-Atlantique celle de Nantes regroupe 95 communes, 930 000 habitants et 430 000 emplois, tandis que sa voisine de Pornic s'étend sur 15 communes et accueille 77 000 habitants et 22 000 emplois. On dispose ainsi du même niveau d'information pour une zone comportant 20 fois moins d'emplois que l'autre.

### et localement, quels sont les changements ?

De fait, les plus importantes zones d'emploi dans la version 2010 se trouvent considérablement réduites dans le nouveau découpage. Celle de Nantes perd de nombreuses communes, au profit des zones d'emploi de la Roche-sur-Yon et des Herbiers au sud, et de celles de Châteaubriant et de Redon au nord. La nouvelle zone d'emploi de Pornic est formée à partir de la partie sud Loire de l'ancienne zone d'emploi de Saint-Nazaire. La zone d'emploi de Redon s'étend également au nord et à l'ouest.

# unités urbaines



■ unités urbaines    ■ communes hors zone    □ intercommunalités    □ territoire ELLO

## qu'est-ce-que c'est ?

Le zonage en unités urbaines est de type **morphologique**, et s'appuie donc sur des critères physiques à savoir le nombre d'habitants et la continuité de l'espace bâti. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Pour qu'une commune appartienne à une unité urbaine, il faut que la moitié au moins de sa population réside dans la zone bâtie agglomérée.

Si ces seuils restent aujourd'hui conformes aux recommandations internationales, celui fixant le nombre d'habitants date toute de même de 1846.

## à quoi ça sert ?

Historiquement, ce zonage a permis de mesurer et surtout d'afficher le degré d'urbanisation croissant de la France, le rural s'en trouvant lui-même défini de façon résiduelle.

C'est ainsi sur cette définition que s'appuie le chiffre souvent cité mais rarement explicité d'une France dont la population serait à plus de 80 % urbaine. Pour autant il n'est pas sûr que les habitants de Préfailles, de Port-Saint-Père ou de la Turballe se considèrent spontanément comme des urbains, alors qu'ils le sont selon cette définition...

À noter que si ce zonage est principalement utilisé à des fins d'études, il figure également dans certaines réglementations.

## quelles différences entre 2010 et 2020 ?

La définition de ce zonage n'a pas évolué depuis 2010, les évolutions observées correspondent donc, à quelques exceptions près, à l'évolution du nombre d'habitants agglomérés dans les communes concernées.

## et localement, quels sont les changements ?

La principale modification est la fusion entre les unités urbaines de Saint-Nazaire et de Saint-Brevin-les-Pins, mettant ainsi fin à une anomalie puisque le pont permet la continuité entre les zones agglomérées des deux communes, comme le prévoit la définition de l'Insee. L'agglomération côtière s'étend donc désormais du Croisic à Préfailles, où la coupure d'urbanisation avec Pornic est d'à peine 3 km.

Autres évolutions : les communes de Saint-Lyphard, Prinquiou et Sainte-Anne-sur-Brivet ont désormais chacune le statut d'unité urbaine et la commune de Sainte-Marie est rattachée à l'unité urbaine de Redon.

## pour aller plus loin

[Insee : Atlas des zonages des Pays de la Loire](#)

[Martin Vanier : Deux cartes pour regarder le pays au fond des yeux](#)

**addrn**  
agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire

**Rédacteur en chef :** Gaëtan Gaborit  
**Comité de rédaction :** Claude Maillère, Marie Pouplet  
**Cartographie :** Alice Loiseau / **Conception graphique :** Sandra Biguet / **Responsable de publication :** Pierre Vionnet  
**Crédits photos :** p.1 @addrn - Gaëtan Gaborit  
**Dépôt légal :** 1<sup>er</sup> trimestre 2021 / **Site internet :** [www.addrn.fr](http://www.addrn.fr)